

ACTUALITES SCIENTIFIQUES ET REGLEMENTAIRES - 2018
SEMAINE 24 – JUIN 2018

Chers Collègues,

L'OMEDIT ARA vous informe des publications suivantes :

1/ ACTUALITES REGLEMENTAIRES

Pas de nouveau texte réglementaire.

2/ SUIVI DE LA LISTE EN SUS

LIBELLE UCD MEDIC	Evènement	DCI	N° NOR- Inscription
HUMIRA 20 MG INJ et 80 MG INJ	INSCRIPTION LISTE EN SUS	adalimumab	SSAS1808854A
Indications	<p>HUMIRA 20 MG INJ :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ En association au méthotrexate, pour le traitement de l'arthrite juvénile idiopathique polyarticulaire évolutive chez l'enfant et l'adolescent de 2 à 17 ans en cas de réponse insuffisante à un ou plusieurs traitements de fond. HUMIRA peut être administré en monothérapie en cas d'intolérance au méthotrexate ou lorsque la poursuite du traitement par le méthotrexate est inadaptée. HUMIRA n'a pas été étudié chez l'enfant de moins de 2 ans ; ✓ Le traitement du psoriasis en plaques de l'enfant à partir de 4 ans et de l'adolescent, chez les patients ayant un psoriasis en plaques chronique sévère, défini par : <ul style="list-style-type: none"> • un échec (réponse insuffisante, contre-indication ou intolérance) à au moins deux traitements parmi les traitements systémiques non biologiques et la photothérapie ; • et une forme étendue et/ou un retentissement psychosocial important ; ✓ Le traitement de la maladie de Crohn active, sévère, chez les enfants et les adolescents à partir de 6 ans, qui n'ont pas répondu à un traitement conventionnel comprenant un corticoïde, un immunomodulateur et un traitement nutritionnel de première intention ; ou chez lesquels ces traitements sont mal tolérés ou contre-indiqués. <p>HUMIRA 80 MG :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le traitement du psoriasis en plaques de l'adulte, chez les patients ayant un psoriasis en plaques chronique sévère, défini par : <ul style="list-style-type: none"> • un échec (réponse insuffisante, contre-indication ou intolérance) à au moins deux traitements parmi les traitements systémiques non biologiques et la photothérapie • et une forme étendue et/ ou un retentissement psychosocial important ✓ Le traitement de la maladie de Crohn active, modérée à sévère, chez les patients adultes qui n'ont pas répondu malgré un traitement approprié et bien conduit par un corticoïde et/ ou un immunosuppresseur ; ou chez lesquels ce traitement est contre-indiqué ou mal toléré ; ✓ Le traitement de la maladie de Crohn active, sévère, chez les enfants et les adolescents à partir de 6 ans, qui n'ont pas répondu à un traitement conventionnel comprenant un corticoïde, un immunomodulateur et un traitement nutritionnel de première intention ; ou chez lesquels ces traitements sont mal tolérés ou contre-indiqués ; ✓ Le traitement de la rectocolite hémorragique active, modérée à sévère chez les patients adultes ayant eu une réponse inadéquate au traitement conventionnel, comprenant les corticoïdes et la 6-mercaptopurine (6-MP) ou l'azathioprine (AZA), ou chez lesquels ce traitement est contre-indiqué ou mal toléré. 		
Commentaire	Inscription des formes galéniques Seringue et Stylo (codes UCD : 3400894362425 ; 3400894362593; 3400894362654)		

LIBELLE DMS	Evènement	Indications	N° NOR- Inscription
IMPLANTS D'ORTHOPEDIE	MODIFICATION PRIX - LPPR	Modification de la tarification de certains implants orthopédiques (environ 150 codes LPP) à partir du 01 juillet 2018 : Coudes, épaule, poignet, doigt, ostéosynthèse, Implant cranio-maxillo-facial, Implant osseux, Implant tendineux, Hanche, Rachis → Voir Fichier Excel joint « Codes LPP ORTHO-Modifications TARIF en Juillet 2018_14-06-2018 »	SSAS1816145V

Si vous souhaitez avoir plus de détails, vous pouvez retrouver les arrêtés sur Légifrance, par le numéro NOR à l'adresse suivante : <https://www.legifrance.gouv.fr/initRechTexte.do>

Références avant 1990 - Texte intégral depuis 1990

Nature du texte

Numéro du texte Ex: 58-776 ou 2001-1066

NOR Ex: 58-776 ou 2001-1066

Date de signature Ex: 2018

Date de publication Ex: 2018

3/ ACTUALITES SCIENTIFIQUES

Dates	type texte	THEME	RESUME
13/06/2018	HAS	Recommandations Bonne pratique	<p>Recommandations de bonne pratique : Prévention vasculaire après un infarctus cérébral ou un accident ischémique transitoire.</p> <p>Ces recommandations ont pour objectif d'améliorer la prise en charge des facteurs de risque et la réalisation du traitement spécifique, en fonction de l'étiologie, après un infarctus cérébral ou un AIT, en vue d'éviter les événements vasculaires : récurrence d'AVC, infarctus du myocarde et décès de cause vasculaire. Elles prennent en compte les avis de la commission de la transparence sur les médicaments anticoagulants oraux non AVK (ou anticoagulants oraux d'action directe).</p> <p>Un rappel sur le « choix de la statine la mieux adaptée dépend de son efficacité et de son efficience » est fait dans ce texte. (https://www.has-sante.fr/portail/jcms/r_1439693/fr/prevention-cardio-vasculaire-le-choix-de-la-statine-la-mieux-adaptee-depend-de-son-efficacite-et-de-son-efficience-fiche-bum?xtmc=&xtcr=1)</p> <p>https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_1252051/fr/prevention-vasculaire-apres-un-infarctus-cerebral-ou-un-accident-ischemique-transitoire</p>

En vous souhaitant bonne réception,

Bien cordialement.

Dr Luc FORONI

Dr Karine VAYRON

Dr Guillaume ROUSSET

OMEDIT Auvergne Rhône-Alpes

04 27 86 57 65

ars-ara-omedit@ars.sante.fr

Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

241 rue Garibaldi - CS93383 - 69418 Lyon cedex 03